

Comment distinguer le vrai du faux ?

Une information du Contrôle fédéral des métaux précieux

Notions en bref | Désignations d'ouvrages en métaux précieux | Attention : falsifications | essayeur juré au travail | Adresses



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Adresse des bureaux du contrôle fédéral des métaux précieux

Editeur

Admin. féd. des
douanes AFD
Bureau central du contrôle
des métaux précieux, Berne

Texte et idée

Walo Wälchli, chef retraité
Bureau central CMP, Berne

Technique

Paul Marti, Daniel Monney
Bureau central CMP, Berne

Rédaction

Roger Gauderon

Photos

Roland G. Tschabold
Union de la Bijouterie et de
l'Orfèvrerie Suisse UBOS

Traductions

Daniel Monney
Marcel Chevillat
Edgardo Binachi
Massimo Tela

Collaboration

Roger Herrmann
Jean-Pierre Küttel
Jürg Meraner

Copyright

AFD/CMP
Reproduction seulement
avec indication des sources

Composition + impression

Merkur Druck AG
Langenthal

Adresse de commande

Bureau central du contrôle
des métaux précieux
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

Meilleures remerciements à

Musée intern. de l'horlogerie,
La Chaux-de-Fonds
Montres Tissot, Le Locle
Gübelin SA, Bâle

Bureau central du contrôle fédéral des métaux précieux
Direction générale des douanes
Monbijoustrasse. 40
CH-3003 **BERNE**

Tél. +41 (0)58 462 66 22
www.controle-metaux-precieux.admin.ch

Edelmetallkontrolle Biel/Bienne
Schwanengasse 50A
CH-2500 **BIEL/BIENNE 3**

Tél. +41 (0)58 480 10 16
Fax +41 (0)58 480 10 17

Edelmetallkontrolle Biel/Bienne
DA Basel
Elisabethenstrasse 31
Postfach 666
CH-4010 **BASEL**

Tél. +41 (0)58 469 13 40
Fax +41 (0)58 469 13 45

Contrôle des métaux précieux Bienne
Subd. Le Noirmont
Rue du Doubs 9
CH-2340 **LE NOIRMONT**

Tél. +41 (0)58 483 06 88
Fax +41 (0)58 483 06 80

Controllo dei metalli preziosi Chiasso
Via Motta 22
CH-6830 **CHIASSO**

Tél. +41 (0)58 465 65 82
Fax +41 (0)58 465 65 89

Contrôle des métaux précieux Genève
Rue des Gares 12
Case postale 2294
CH-1211 **GENÈVE 2 Cornavin**

Ville: Tél. +41 (0)58 461 88 28
Fax +41 (0)58 461 88 29
Aéroport: Tél. +41 (0)22 717 77 82
Fax +41 (0)22 717 77 83

Edelmetallkontrolle Zürich
Molkenstrasse 8
CH-8004 **ZÜRICH**

Tél. +41 (0)58 480 12 42/43
Fax +41 (0)58 480 12 49

Edelmetallkontrolle Zürich
DA Flughafen
Postfach
CH-8058 **ZÜRICH-FLUGHAFEN**

Tél. +41 (0)43 816 20 62/72
Fax +41 (0)43 816 20 96

Bureau cantonal du contrôle
des ouvrages en métaux précieux
Avenue Léopold-Robert 67
CH-2300 **LA CHAUX-DE-FONDS**

Tél. +41 (0)32 913 75 65
Fax +41 (0)32 913 75 91

Institut suisse de gemmologie:
Swiss Gemmological Institute SSEF
Aeschengraben 26
CH-4051 **Basel**

Tél. +41 (0)61 262 06 40
Fax +41 (0)61 262 06 41
<http://www.ssef.ch>

Tout ce qui brille... n'est pas or !

Les vieux dictons populaires recèlent toujours un fond de vérité. Celui-ci ne fait pas exception à la règle, comme le confirme souvent la réalité. De quels moyens le profane dispose-t-il dès lors pour distinguer l'objet précieux de la simple imitation, voire de la vulgaire falsification ? Notre petit fascicule est précisément destiné à vous aider à acheter en connaissance de cause un bijou, une montre ou, encore des couverts de table par exemple.

En fait, seul un examen approfondi de la matière, entrepris par le spécialiste, l'essayeur juré assermenté, est à même de garantir le bon aloi d'un ouvrage en or, argent, platine ou palladium. L'achat auprès d'un commerce spécialisé, ainsi que quelques connaissances de la branche des métaux précieux vous donneront toutefois une certaine sécurité.

La première partie de cette brochure vous familiarisera avec les notions élémentaires et la terminologie en usage dans le commerce des articles en question. Les termes imprimés en gras se rapportent à des définitions plus précises se trouvant également dans le fascicule

La deuxième partie vous renseignera sur les prescriptions de marquage prévues par la législation suisse en ce qui concerne les ouvrages en or, argent, platine et palladium ou les articles recouverts de ces métaux, ainsi que sur la signification d'un certain nombre de désignations. *Quant à la troisième partie*, elle vous donnera des informations sur les falsifications les plus dangereuses et les plus courantes qui vous sont souvent proposées par des marchands ambulants douteux lors de voyages à l'étranger. Nous espérons que cette publication vous rendra un réel service. Il est évidemment impossible, dans un espace aussi limité, d'épuiser le sujet. Nos bureaux du Contrôle des métaux précieux – la liste avec leurs adresses se trouve ci-contre ou sous www.contrôle-métaux-précieux.admin.ch – demeurent à votre disposition pour compléter ces notions et répondre à vos éventuelles questions.

D' « Acier inoxydable » à « Zolotnik »

Définitions des principaux termes en usage dans le commerce de la bijouterie, de l'orfèvrerie et de l'horlogerie.

Acier inoxydable

Pour la fabrication des couverts de tables, articles de ménage, boîtes de montre et bijoux seuls conviennent les aciers inoxydables au chrome ou au nickel-chrome, c'est-à-dire des *alliages* de fer comportant des quantités variables de chrome et de *nickel*. Avec l'*alpacca* et le *laiton*, l'acier inoxydable est l'alliage de *métaux communs* le plus couramment utilisé pour la fabrication d'ouvrages destinés à recevoir un revêtement d'or ou d'*argent*.

Alliage

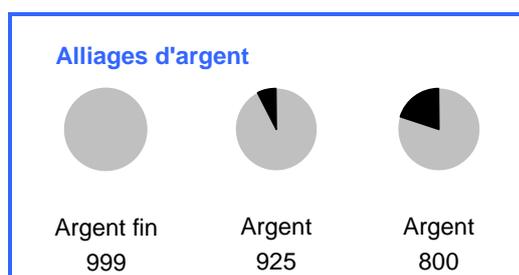
Un alliage est un mélange de deux ou plusieurs métaux, le plus souvent obtenu par fusion.

Alpacca

Alliage de *cuivre*, de zinc et de *nickel*, également appelé « maillechort » ou encore « *Neusilber* ». Avec le *laiton* et l'*acier inoxydable*, l'*alpacca* est l'*alliage* de métaux communs le plus couramment utilisé pour la fabrication d'ouvrages recouverts d'or ou d'*argent*.

Argent

L'argent est le meilleur conducteur de la chaleur et de l'électricité. Il offre le plus grand pouvoir de réflexion de la lumière de tous les *métaux*. Il est malheureusement sensible au soufre, ce qui se traduit dans la pratique par un noircissement progressif de sa surface au contact de l'atmosphère ambiante lui conférant un aspect souvent peu esthétique (argent sulfuré). L'argent était jadis le métal monétaire par excellence, mais de nos jours il sert principalement à la fabrication de bijouterie et d'orfèvrerie, d'articles de décoration et de ménage, d'appareils chimiques et d'ustensiles de laboratoires. La sensibilité des sels d'argent



à la lumière est également à la base de l'industrie photographique.

Les principaux producteurs d'argent sont le Mexique, les Etats-Unis, le Canada et le Pérou. L'argent pur est principalement utilisé pour la production de *lingots bancaires*, de *lingots-bijoux* et de *médailles*. Pour les autres usages, l'argent est allié à des *métaux communs*, essentiellement le cuivre, parfois le zinc.

En Suisse, outre l'argent fin (999‰), les *titres légaux* sont l'argent 925 et 800 ; à l'étranger, l'argent aux titres de 935, 835 et 830‰ est largement répandu.



Indication de titre sur une cuillère en argent.

Boîtes de montre

Toutes les boîtes de montre en *or*, *argent*, *platine* ou *palladium* mises dans le commerce en Suisse, qu'elles aient été fabriquées en Suisse ou à l'étranger, doivent obligatoirement être contrôlées et poinçonnées officiellement par le contrôle des métaux précieux.

Carat

Le carat était à l'origine une unité de poids. En bijouterie, il revêt aujourd'hui une double signification :

- en tant qu'unité de poids pour les *pierres précieuses*, 1 carat valant 0,2 grammes (carat métrique)
- En tant qu'ancienne *indication de titre* pour l'*or* – mais encore relativement courante nos jours : 24 carats correspondant à l'or fin (21 carats à de l'or 916, 18 carats à l'or 750, 14 carats à l'or 585 et 9 carats à l'or 375 millièmes).

Carbure de tungstène

Mélange de poudre métallique de tungstène et de carbures qui donne le carbure de tungstène, produit extrêmement dur (métal dur) et servant notamment à la fabrication de *boîtes de montre* ou de parties de boîtes inrayables.

Coiffe or

Boîtes de montres et *bracelets de montres* de la catégorie des *ouvrages plaqués*, mais dont l'épaisseur de la couche d'or atteint au moins 200 *micromètres* (*microns*).

Contrôle des métaux précieux

L'application de la *loi sur le contrôle des métaux précieux* est confiée à un service officiel, le contrôle des métaux précieux, regroupant une quarantaine de spécialistes, les essayeurs-jurés, qui sont officiellement assermentés au terme de leur formation. Ils veillent au respect des prescriptions et à la conformité des *ouvrages en métaux précieux*, des *ouvrages multimétaux*, des *ouvrages plaqués* et des *similis* mis en vente dans notre pays. 5 bureaux de contrôle répartis sur le territoire suisse sont à disposition de tout un chacun pour faire vérifier ses bijoux. La liste des bureaux de contrôle se trouve en page 2.

Couverts de table

Il existe naturellement des services de table en *argent* massif. Toutefois, lorsqu'on parle de services en argent, d'« argenterie » ou « Hotelsilber », il s'agit le plus souvent d'articles en *alpacca* ou en *acier inoxydable* recouverts d'une couche relativement épaisse d'argent. Le professionnel peut reconnaître la qualité de cet *argentage* d'après le *marquage* des ouvrages.

Cuivre

Métal commun, assez proche toutefois des métaux précieux. Il est utilisé dans de nombreux *alliages*, comme le *laiton*, l'*alpacca* ou le *bronze*, mais il constitue surtout le métal d'apport classique dans les alliages d'or, d'argent, de platine et de palladium.

Désignations

Lorsque la *loi sur le contrôle des métaux précieux* prévoit ou admet des désignations, celles-ci doivent correspondre à la composition réelle des ouvrages. Toutes les désignations et indications de qualité susceptibles d'induire le consommateur en erreur sont interdites.

Les *ouvrages en métaux précieux* doivent porter une *indication de titre* et un *poinçon de maître*, les *ouvrages multimétaux* porteront en plus une indication du *métal commun* utilisé.

Pour les *ouvrages plaqués*, le fabricant a le choix entre le marquage traditionnel (par ex. PLAQUE G) ou le marquage récent (par ex. P 20 ou GP 20). Dans les deux cas, la présence d'un poinçon de maître est exigée.

En ce qui concerne les *similis*, la liste des désignations interdites est plus longue que celle des désignations admises. En aucun cas les indications de titre (que ce soit en millièmes ou en *carats*) ou les indications de qualité de la couche de métal précieux exprimées en *micromètres* (*microns*), pour-mille, pour-cent ou kilogramme ne sont admises.

Dorages, argentages

Tous les dépôts d'or inférieurs à 5 *micromètres* (*microns*) et tous les recouvrements d'argent de moins de 10 micromètres ne peuvent être désignés et vendus en Suisse que sous l'appellation « doré » ou « argenté ». Les ouvrages comportant un recouvrement plus épais peuvent être vendus comme *ouvrages plaqués* pour autant qu'ils portent le *marquage* légal correspondant. Pour les *ustensiles de table* et les *couverts*, des prescriptions de marquage spéciales sont prévues (voir seconde partie).

Electroformage

Procédé moderne de fabrication d'ouvrages en métaux précieux. A partir d'un modèle en *métal commun* ou en autre matière, on dépose par voie galvanique une couche de *métaux précieux* suffisamment épaisse pour se soutenir par elle-même une fois le support éliminé.

Email

Masse vitrifiée, opaque ou transparente, colorée par des oxydes métalliques et appliquée sur un support métallique tel que des *alliages* d'or ou d'argent.



Fond de boîte de montre émaillé. PHOTO UBOS



Poinçon de maître

750

Titre pour l'or

Essayeurs jurés au travail

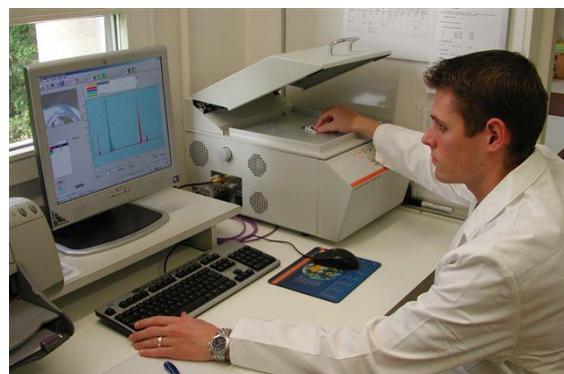
Nous vous donnons là un petit aperçu du travail des 40 spécialistes, les essayeurs jurés assermentés. Ils remplissent leurs tâches de police industrielle au Bureau central à Berne, ainsi que dans cinq bureaux de contrôle (voir liste). Ils contrôlent les ouvrages en métaux précieux de fabrication indigène ou importés quant à leur authenticité et protègent ainsi les consommateurs des falsifications et les fabricants de la concurrence déloyale. Ils poinçonnent officiellement plus de 1.7 millions d'ouvrages par année. Plus de 2300 contestations de titres ou de fausses indications sont découvertes dans le même laps de temps.



Examen du titre d'ouvrages en métaux précieux : lors de l'essai à la pierre de touche, l'objet à examiner est comparé avec un alliage de référence. Les traits déposés sur la pierre sont attaqués par un acide, puis séchés avec un buvard. L'essayeur expérimenté voit ensuite clairement les différences de titres.



Pour une analyse plus précise, l'échantillon de métal précieux sera d'abord pesé, puis coupé dans un four.



Le titre d'un ouvrage en métal précieux est de nos jours déterminé par fluorescence de rayons X.



La détermination du titre de l'argent se fait ici par potentiométrie.

Iridium

Métal du groupe du *platine*, très lourd, à point de fusion élevé. Il est souvent utilisé dans la fabrication des pointes de plumes à écrire et comme élément d'alliage pour la fabrication de contacts électriques et dans l'*or* dentaire. Il est parfois employé dans les alliages de platine destiné à la bijouterie.

Laiton

Alliage de *cuivre* et de zinc ; avec l'*alpacca* et l'*acier inoxydable*, il constitue l'alliage de *métaux communs* de prédilection pour la fabrication d'ouvrages destinés à recevoir un revêtement d'*or* ou d'*argent*.

Lingots bancaires



Lingots bancaires en or de provenances diverses.

Lingots (ou barres) en *or*, *argent*, *platine* et *palladium* à *titre* très élevé (pour l'*or*, au moins 995‰, pour l'*argent* 999‰, pour le *platine* et le *palladium* au moins 999.5‰). La forme, la grandeur, le poids et le marquage doivent correspondre aux usages du commerce international des métaux précieux.

Lingots-bijoux

Lingots en *argent*, *or*, *platine* ou *palladium* fins fabriqués par des usines d'affinage dans une gamme de poids variant entre 1 et 25 grammes, et souvent portés comme pendentifs.

Loi sur le contrôle des métaux précieux

Depuis les temps les plus reculés, l'*or*, l'*argent* et plus tard le *platine*, puis enfin récemment le *palladium* ont été utilisés pour la fabrication de bijoux de qualité et chers. Depuis toujours également, on connaît les falsifications et imitations de tels ouvrages. En Suisse, la loi sur le contrôle des métaux précieux protège l'acheteur et le consommateur en poursuivant

d'office les contrevenants, faussaires et escrocs. Elle prescrit les indications que doivent porter les ouvrages en *or*, *argent*, *platine* et *palladium*, les *ouvrages multimétaux*, les *plaqués* et les *similis*, fixe les exigences matérielles minimales à respecter et énumère les peines prévues en cas d'infraction, de falsification et de tromperie.

Lot

Ancienne unité de *titre* pour l'*argent*, qui n'est plus utilisée de nos jours. 16 lots correspondaient à de l'*argent fin* et 13 lots à de l'*argent 812,5*.

Marquage

Voir *Désignations*

Médaille

Pièce ressemblant à une *monnaie*, le plus souvent en *or* ou en *argent*. Contrairement aux monnaies, les médailles ne sont pas un moyen de paiement. Les médailles sont fabriquées à des *titres* élevés, par ex. 900‰, 916‰, 958‰, 986‰ ou 999.9‰.



Les médailles sont souvent frappées en commémoration d'un évènement spécial. PHOTO M.À.D.

Métaux

Éléments généralement caractérisés par une bonne conductibilité de la chaleur et de l'électricité et doués de certaines propriétés telles que dureté, fusibilité, coulabilité. A l'exception du mercure, tous les métaux sont solides à température ordinaire.

Selon leur stabilité chimique, ils sont classés en *métaux précieux* et *métaux communs*. Nous énumérons ci-dessous les métaux les plus courants :

Nom	Symbole	Densité	Point de fusion en °C
Aluminium	Al	2,7	960
Argent	Ag	10,49	962
Cadmium	Cd	8,64	321
Chrome	Cr	7,14	1857
Cuivre	Cu	8,92	1083
Étain	Sn	7,29	232
Fer	Fe	7,87	1535
Indium	In	22,65	2410
Mercure	Hg	13,55	-39
Or	Au	19,32	1064
Osmium	Os	22,61	3045
Nickel	Ni	8,91	1453
Palladium	Pd	12,02	1554
Platine	Pt	21,45	1772
Plomb	Pb	11,34	327
Rhodium	Rh	12,41	1966
Ruthénium	Ru	12,45	2310
Titane	Ti	4,5	1690
Zinc	Zn	7,14	420

Métaux communs

Métaux qui, à la différence des *métaux précieux*, présentent une résistance chimique moindre. Parmi les métaux communs les plus connus on peut citer l'aluminium, le plomb, le fer, le *cuivre*, le *nickel*, le mercure, le zinc et l'étain.

Métaux précieux

Métaux particulièrement résistants sur le plan chimique. Certaines de leurs propriétés physiques sont également remarquables (l'or, par exemple, peut être réduit par martelage à une épaisseur d'un dixième de *micromètre*, c'est-à-dire un dixième de millième de mm, et laisse alors passer la lumière avec une teinte violette); leur valeur esthétique et leur relative rareté

jouent évidemment aussi un rôle non négligeable. On entend par métaux précieux l'*or*, l'*argent* et les métaux du groupe du platine, à savoir le *platine*, le *palladium*, le *rhodium*, l'*iridium*, le *ruthénium* et l'*osmium*. Au sens de la *loi sur le contrôle des métaux précieux* seuls l'or, l'argent, le platine et le palladium sont reconnus comme métaux précieux.

Micromètre (micron)

Unité de mesure pour les petites longueurs et correspondant à 1 millième de mm. En Suisse, l'épaisseur des revêtements en métaux précieux est exprimée dans cette unité.

Monnaie

Instrument de paiement émis par un Etat. L'*or* et l'*argent* furent durant des siècles les principaux *métaux* monétaires. Ils sont aujourd'hui presque totalement remplacés par des *métaux communs*.



Exemples de monnaies.

Neusilber

Autre nom pour *alpacca* (synonyme) ; *alliage* de *cuivre*, de zinc et de *nickel*.

Nickel

Métal commun entrant dans la composition des alliages d'*or gris* et de l'*alpacca* ; également longtemps utilisé dans l'industrie de la bijouterie comme métal de recouvrement et de protection contre la sulfuration de l'*argent*. Comme le *nickelage* provoque souvent des réactions allergiques, il est interdit de nos jours pour les objets qui entrent en contact avec la peau.

Nielle (s'écrit parfois niel)

Ancienne technique de décoration consistant à remplir des décors creusés au burin ou à l'acide dans le *métal* – souvent l'*argent* – au moyen d'une masse noire, le *nielle*, composée d'*argent*, de *cuivre*, de plomb et de soufre.



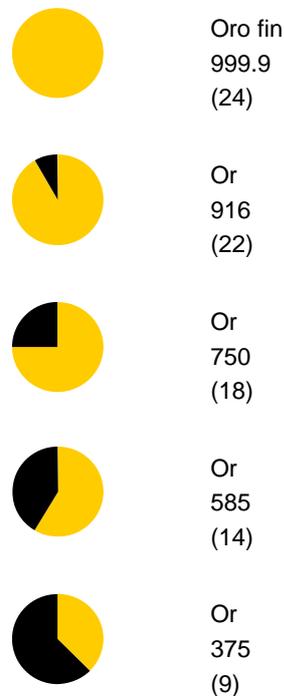
Décors en nielle. PHOTO UBOS

Or

L'*or* est un *métal précieux* jaune brillant, pratiquement inaltérable sur le plan chimique. Il trouve son emploi principal dans la fabrication de bijouterie, dans la technique dentaire, en numismatique et dans la fabrication d'appareils techniques. Les principaux pays producteurs sont la République sud-africaine, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Russie. De par sa rareté, ses propriétés exceptionnelles, sa couleur et la stabilité de sa valeur, son titre de « roi des métaux » est de nos jours encore justifié.

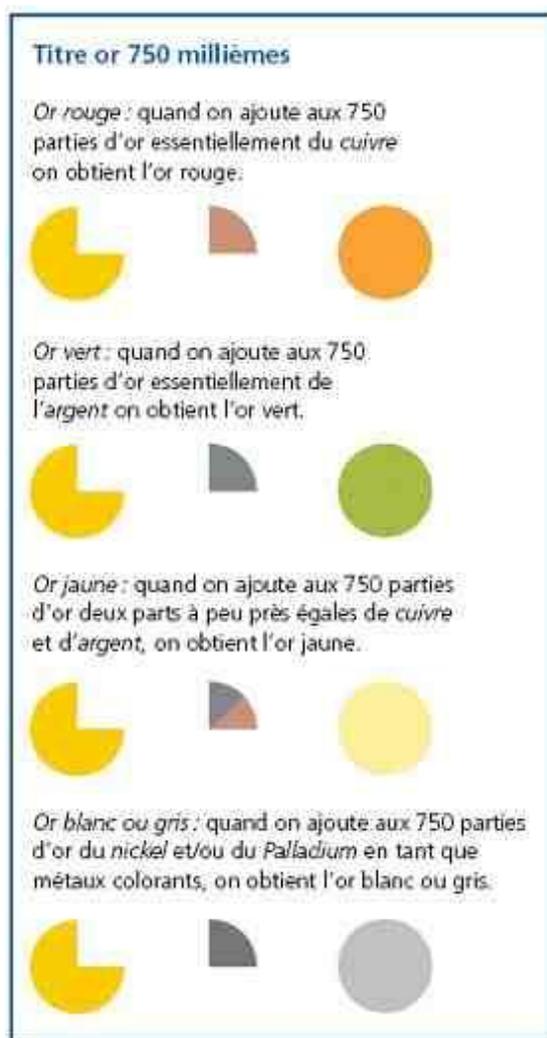
L'*or* est le plus ductile de tous les *métaux*. L'*or fin* étant très malléable, son application dans la fabrication d'objets en est limitée. C'est la raison pour laquelle il est le plus souvent allié à d'autres métaux pour modifier dureté, résistance mécanique, couleur, aptitude au polis-

sage et prix. Le rapport entre l'*or* et les autres métaux dans les *titres légaux* peut être représenté de la manière suivante :

Alliages or

entre parenthèses : indication en carats

Pour mettre en évidence l'influence des métaux d'alliage sur la couleur de l'or, prenons l'exemple de l'or 750



Or gris

Alliage d'or dont la couleur grise est obtenue par alliage avec du *palladium* ou du *nickel*. L'or gris n'est pas du *platine* ! Les ouvrages en or gris sont soumis aux mêmes prescriptions légales (titre, marquage) que les ouvrages en or jaune ou rouge.

Ouvrages en doublé

Ancienne désignation pour les *ouvrages plaqués*.

Ouvrages en métaux précieux

Ouvrages fabriqués en *or*, *argent*, *platine* ou *palladium* ou en *alliages* de ces *métaux précieux*, à un *titre légal*.



Désignation sur un bracelet en or gris/blanc.

Ouvrages mixtes

Ouvrages en métaux précieux qui ne sont pas constitués d'un seul métal précieux, mais d'une combinaison de deux ou plusieurs métaux précieux différents.



Ouvrages mixtes en or et argent.

PHOTO B. HOFFMANN AG BASEL

Ouvrages multimétaux

Ouvrages constitués de parties en *métal précieux* et de parties en *métal commun*, comme dans l'exemple illustré ci-dessous :



Cette montre en or et acier est considérée comme ouvrage multimétaux. PHOTO : JAEGER-LE-COULTRE

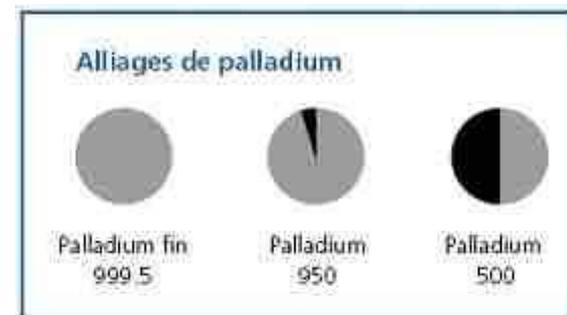
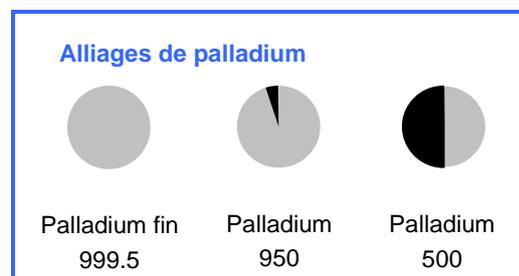
Ouvrages plaqués

Les ouvrages plaqués sont des objets en *métal commun* (le plus souvent en *alpacca*, en *laiton* ou en *acier inoxydable*) qui sont recouverts d'une couche de *métal précieux* appliquée mécaniquement (laminage) ou galvaniquement (électrolyse). La couche de métal précieux doit atteindre au moins les épaisseurs suivantes : Pour le plaqué or, platine ou palladium au moins 5 *micromètres* Pour le plaqué argent au moins 10 *micromètres*.

Bien que la loi reconnaisse le plaqué platine, palladium et argent, seul le plaqué or revêt une importance dans la pratique. Attention : il ne faut pas croire que tout ce qui est vendu comme plaqué or l'est réellement ! Dans la seconde partie de cette brochure, nous indiquons quel marquage doit se trouver sur les ouvrages effectivement plaqués.

Palladium

Le palladium est le plus léger des métaux du groupe du *platine*. Depuis 1995, il est considéré en Suisse comme *métal précieux* légal. Les *titres légaux* pour les ouvrages en palladium sont les suivants :



Le palladium, outre son emploi en tant que tel pour la fabrication d'ouvrages, est également utilisé comme élément d'*alliage* dans les *ors gris*. Dans l'industrie, il trouve un large emploi en électrotechnique, en électronique, en technique dentaire et comme catalyseur.

Pierres de décoration ou d'ornementation

Il s'agit le plus souvent de minéraux opaques qui ne possèdent en fait pas les propriétés exceptionnelles des *pierres précieuses*, mais qui se caractérisent néanmoins par leur dureté, leur couleur, leur éclat et leur rareté. Exemples: quartz, agate, turquoise, etc.



Canard en quartz d'améthyste.

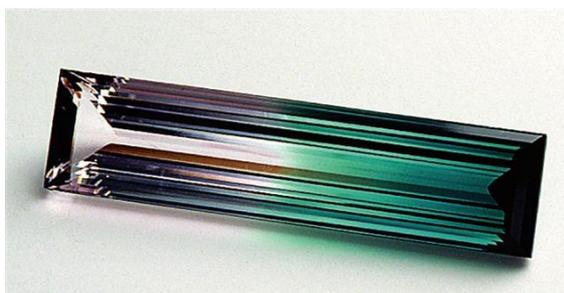
1^{re} partie : de A–Z



Cerises en cornaline, feuilles en néphrite.
PHOTOS UBOS

Pierres précieuses, pierres fines ou gemmes

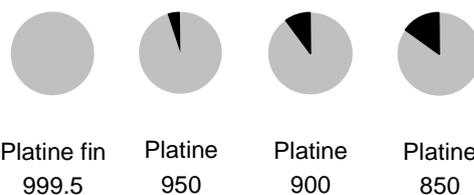
Minéraux caractérisés par leur dureté, leur couleur, leur éclat, leur feu et leur rareté, tels que le diamant, l'aigue-marine, le rubis, le saphir, l'émeraude, la topaze, la tourmaline. L'Institut suisse de gemmologie SSEF (voir adresse en page 2) est à même de fournir tout renseignement concernant l'authenticité des pierres précieuses.



Les tourmalines resplendent dans différentes couleurs ; en haut une tourmaline bicolore.



Alliages de platine



Le principal métal d'*alliage* du platine est le *cuivre*, mais on rencontre également l'*iridium*, le *palladium* et le ruthénium.

Poinçon

Le terme « poinçon » désigne aussi bien la tige d'acier servant à imprimer un signe, une marque, un décor ou un dessin dans le métal, que l'empreinte elle-même sur l'ouvrage.

Les *poinçons officiels* sont insculpés par des essayeurs jurés sur les ouvrages qu'ils ont contrôlés et dont le *titre* a été trouvé conforme. En d'autres termes, le poinçon officiel est la garantie officielle du titre par l'Etat.

Platine

Le platine est un *métal précieux* gris, particulièrement lourd, à point de fusion élevé. Il trouve une large application dans l'électrotechnique, dans la chimie, dans la mesure des températures et comme catalyseur. Dans l'industrie de la bijouterie, le platine sert à la fabrication de joaillerie sertie de pierres précieuses et de bijoux contemporains. Les titres légaux reconnus en Suisse pour le platine sont les suivants:



Le poinçon officiel « tête de saint-bernard » est fabriqué au Bureau central du contrôle des métaux précieux à Berne (à gauche, la matrice pour la fabrication du poinçon).



1^{re} partie : de A–Z

Poinçon commun

Dans le but d'uniformiser la législation sur le *contrôle des métaux précieux* et de faciliter le commerce international, divers pays (www.hall-markingconvention.org) dont la Suisse ont signé une convention sur le contrôle et le poinçonnement des *ouvrages en métaux précieux*.

Poinçon officiel

Les *boîtes de montres en or, argent, platine et palladium* mises dans le commerce en Suisse sont soumises au contrôle *obligatoire* de leur composition, par le *contrôle des métaux précieux*. Si leur composition est conforme au *titre* effectif, le contrôle des métaux précieux le confirme par l'insculpation du poinçon officiel, la « tête de saint-bernard ».

Les ouvrages qui ont été contrôlés et trouvés conformes par l'office compétent d'un pays contractant reçoivent un *poinçon*, dit poinçon commun, attestant son *titre*. Ce poinçon est reconnu dans tous les autres Etats contractants.



Poinçons communs pour le palladium, l'or, l'argent et le platine.

Poinçon de maître

Tout ouvrage en métal précieux, ouvrage multi-métaux ou ouvrage plaqué mis dans le commerce en Suisse doit porter, en plus des autres désignations prescrites, un poinçon de maître. Le poinçon de maître est une marque de fabrique et de commerce déposée auprès du Bureau central du contrôle des métaux précieux. On peut la comparer à une signature : celui qui appose son poinçon sur un ouvrage se porte garant de sa composition et en prend la responsabilité. Le poinçon de maître constitue le fondement de la poursuite juridique en cas d'infraction à la législation. Chaque bureau de contrôle des métaux précieux dispose d'un fichier qui recense tous les poinçons enregistrés (il en existe plus de 13 000, suisses et étrangers). Ce registre des poinçons est public, chacun peut se renseigner sur une marque particulière.



Poinçonnement officiel d'un ouvrage avec la « tête de saint-bernard ».



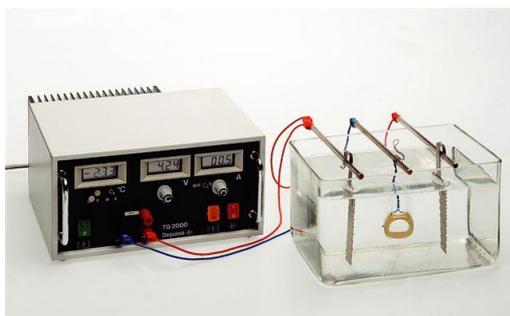
Reproduction de la « tête de st-bernard »

Le poinçonnement officiel peut aussi être demandé pour d'autres ouvrages en métaux précieux et les ouvrages multimétaux, même par des particuliers (poinçonnement *facultatif*).

Revêtements en métaux précieux

Depuis les époques les plus reculées, les *métaux communs* ont été recouverts de *métaux précieux*, et surtout d'*or* ou d'*argent*. A l'origine c'était pour les faire passer pour des métaux précieux. De nos jours, ces pratiques sont admises légalement pour autant que les ouvrages soient désignés et vendus pour ce qu'ils sont réellement et que toute confusion avec des *mêmes ouvrages en métaux précieux* soit exclue. Les revêtements de métaux précieux peuvent être fabriqués de plusieurs manières. Deux techniques principales sont utilisées, parmi lesquelles le procédé galvanique qui est de nos jours largement plus courant que le procédé mécanique.

a) Procédé galvanique : les ouvrages terminés sont recouverts de métal précieux par immersion dans un bain galvanique (électrolyse).



Petite installation de bijoutier pour les revêtements galvaniques sur bijoux. PHOTO : UBOS

b) procédé mécanique : sous l'effet de la pression et de la chaleur, une plaque de métal précieux – le plus souvent de l'*or* – est appliquée (soudée) de manière indissociable sur un bloc de métal commun. Cet assemblage est ensuite réduit à l'épaisseur voulue par laminage, puis mis en forme par différentes opérations mécaniques, jusqu'à l'obtention de l'objet final.

Semi-ouvrés en plaqué laminé. PHOTO : G. RAU
MBH & CO, PFORZHEIM



Selon l'épaisseur du recouvrement de métal précieux, les ouvrages pourront être mis en vente soit comme *ouvrages plaqués*, soit comme *similis*, c'est-à-dire comme ouvrages dorés ou argentés.

Rhodium

Le rhodium est un *métal* précieux du groupe du platine. En bijouterie, le rhodium est avant tout utilisé pour recouvrir l'*argent*, l'*or gris*, le *latine* et les *métaux* communs d'une mince pellicule de protection qui présente une couleur blanc-argent (le rhodium est le métal qui, après l'argent, possède le meilleur pouvoir de réflexion de la lumière incidente et apparaît donc très blanc à l'oeil).

Similis

La *loi sur le contrôle des métaux précieux* considère comme « similis » :

- les ouvrages en métaux précieux qui n'atteignent pas les *titres* minimums légaux ou qui ne satisfont pas aux autres exigences matérielles requises pour ces ouvrages ;

- les objets qui ne remplissent pas les exigences des *ouvrages multimétaux* et des *ouvrages plaqués* en ce qui concerne leur *marquage* ou leur composition matérielle.

Pour la plupart des similis, il s'agit d'objets en *métal commun* ou en plastique dorés ou argentés.

Soudure

Assemblage indissoluble de pièces métalliques, sous l'effet de la chaleur et à l'aide d'un alliage d'apport (brasure) à point de fusion plus faible que celui des parties à réunir.

Titane

Le titane est un *métal* gris-blanc, léger, qui possède une très bonne résistance chimique. Il est principalement utilisé dans l'industrie aéronautique et spatiale ainsi qu'en chimie. Dans les branches horlogères et de la bijouterie, le titane sert à la fabrication de *boîtes de montre*, de bracelets de montres et de bijoux, souvent en combinaison avec l'*argent* ou l'*or*. Sur de nombreux produits horlogers, on trouve le titane sous forme de revêtement.

Titre, indication de titre

Le titre est la proportion de *métal précieux* pur contenu dans un *alliage* ; il s'exprime en millièmes (‰). Ainsi, par exemple, « or 750 » signifie que l'alliage est constitué de 750 parties d'or et de 250 parties d'autres *métaux*. Autrefois, le titre de l'or s'exprimait en *carats* ou *zlotnik*, celui de l'argent en *lot*.

Titres légaux

La loi sur le contrôle des métaux précieux fixe les titres légaux minimaux pour les ouvrages en métaux précieux. Ce sont les suivants :

Pour l'or :	999‰	916‰	750‰	585‰	375‰
Pour l'argent :	999‰	925‰	800‰		
Pour le platine :	999‰	950‰	900‰	850‰	
Pour le palladium :	999‰	950‰	500‰		

Seuls les ouvrages fabriqués à ces titres légaux peuvent être vendus comme ouvrages en or, argent, platine ou palladium.

Ustensiles de table

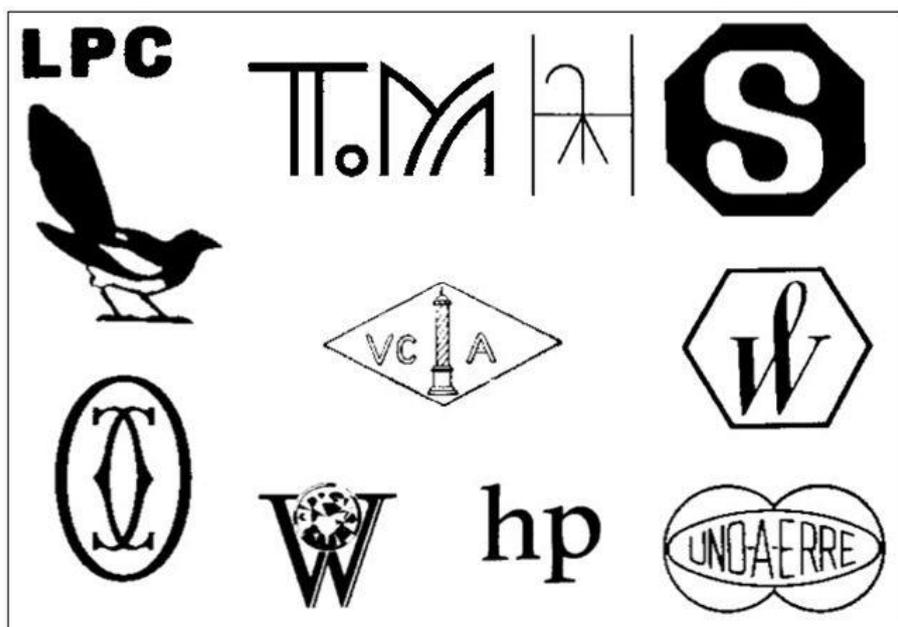
Ce sont des ouvrages qui, comme leur nom l'indique, sont destinés à la table, en complément des *couverts*. Il s'agit de plats à servir, d'anneaux de serviette, de channes, de corbeilles à vin, de vases, etc., mais aussi de casse-noix, de décapsuleurs, de tire-bouchons et autres ustensiles similaires. Tout comme les services et bien que l'on utilise souvent le terme d'« argenterie », les ustensiles de table peuvent être en *argent* ou en *métal commun* recouvert d'une couche d'argent. Le *marquage* apposé sur les ouvrages permet de reconnaître la qualité de l'*argentage*.

Wolfram (voir « carbure de tungstène »)

Zolotnik

Ancienne *indication de titre* usuelle en Russie, que l'on peut encore rencontrer sur de vieilles montres de poche. 96 zolotniks correspondent à l'or fin, 72 zolotniks à de l'or 750 et 56 zolotniks à de l'or 585.

Quelle est la signification des différentes marques et poinçons ?



Exemples de poinçons de maître.

Poinçons de maître

Comme mentionné dans la première partie, chaque ouvrage en métal précieux, ouvrage multimétaux ou plaqué, mis dans le commerce en Suisse, doit être muni d'un poinçon de maître enregistré au Bureau central du contrôle des métaux précieux. Il en existe plus de 13 000, suisses et étrangers. Peuvent être enregistrés comme poinçon de maître des lettres seules, des groupes de lettres, des monogrammes, des mots, mais

- Poinçons de maître
- Poinçons officiels
- Marquage sur les ouvrages en métaux précieux
 - Indications de titre
 - Ouvrage mixtes
 - Marquage des lingots bancaires et lingots-bijoux
- Marquage des ouvrages multimétaux
- Marques des ouvrages plaqués
- Marquage des similis
 - Indications de qualité sur les ustensiles de table et les couverts
- Mots et lettres
- Chiffres et nombres

également des motifs tels que des animaux, oiseaux, insectes, plantes, objets, figures héraldiques ou signes divers. Les boîtes de montre suisses sont souvent munies d'un poinçon de maître collectif, c'est-à-dire une marque déposée par une association de fabricants ; chaque participant au poinçon collectif reçoit un numéro courant incorporé dans l'image du poinçon (remplacé par XXX dans les illustrations ci-dessous) :



Exemples de poinçons de maître collectifs.

Il n'est évidemment pas possible de représenter tous les poinçons. Le fichier est cependant public, en ce sens que chacun peut se renseigner auprès d'un bureau du contrôle des métaux précieux sur le nom du titulaire d'un poinçon particulier.

Poinçons officiels

Poinçon de garantie nationale suisse Sur toutes les boîtes de montres en or, argent, platine ou palladium fabriquées en Suisse ou importées, sera apposé, à côté du poinçon de maître et de l'indication de titre, le poinçon officiel « tête de saint-bernard » : Ce poinçon est apposé par le contrôle des métaux précieux après que ce dernier se soit assuré de la conformité des ouvrages aux dispositions légales tant en ce qui concerne leur composition que leur marquage.



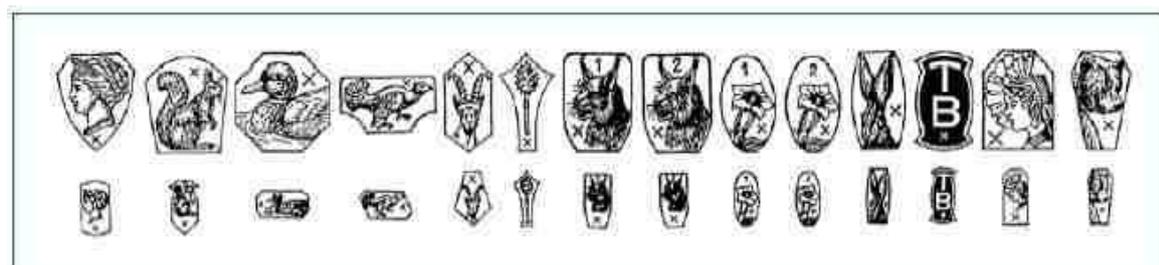
Poinçon officiel suisse ou poinçon de garantie.



Montre en argent avec poinçon officiel.

Sur les ouvrages fabriqués avant le 1er août 1995, on trouve encore les anciens poinçons officiels suisses de garantie :

Ouvrage avec un ancien poinçon officiel..



Les anciens poinçons de garantie suisses.

Poinçons de garantie internationaux de la « Convention de Vienne »

La Convention internationale sur le contrôle et le poinçonnement des ouvrages en métaux précieux, qui réunit divers pays (www.hallmarking-convention.org) dont la Suisse prévoit l'insculpation d'un Poinçon Commun pour les ouvrages en or, argent et platine qui est reconnu dans tous les Etats signataires. Ce poinçon est apposé en plus de l'indication de titre, du poinçon de maître et d'un poinçon national.



Cette balance est le symbole du Poinçon Commun reconnu sur le plan international.

Poinçons de garantie étrangers

Un certain nombre de pays étrangers connaissent également le poinçonnement officiel des ouvrages en métaux précieux. Ces poinçons de garantie étrangers ne sont en fait pas reconnus en Suisse (à l'exception du Poinçon Commun mentionné ci-dessus) ; ils offrent toutefois pour l'acheteur une protection non négligeable. L'énumération des poinçons étrangers dépasserait le cadre de ce fascicule, mais il n'en demeure pas moins que, lors d'un achat de bijou à l'étranger, il vaut la peine de se renseigner sur l'existence éventuelle d'un poinçonnement officiel.



Poinçons de garantie d'Etats étrangers.

750



Marquage des ouvrages en métaux précieux

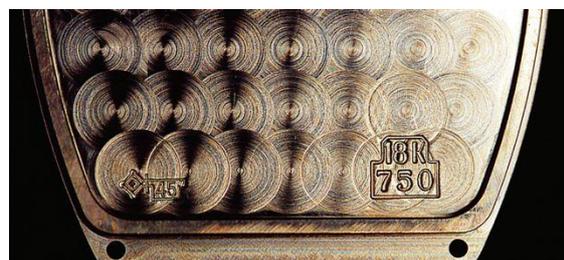
Tout objet en or, argent, platine ou palladium doit, sans exception, porter une indication de titre légale et un poinçon de maître enregistré. Sur toutes les boîtes de montre, le cas échéant aussi sur d'autres objets, doit en outre se trouver un poinçon officiel.



Indication de titre et poinçon de maître sur des ouvrages en or et platine.

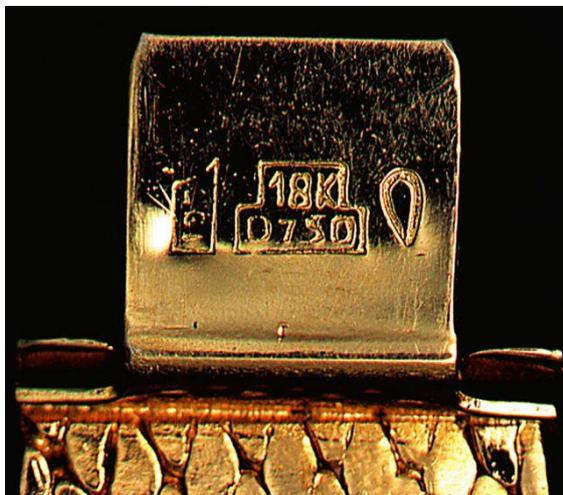
Indications de titre

Le titre d'un ouvrage en métal précieux doit être exprimé en millièmes, en chiffres arabes. Exemples d'indication de titre sur les ouvrages en or (rappelons que les titres légaux suisses sont en l'occurrence 375, 585, 750, 916 et 999‰ ; l'indication complémentaire en carats est encore courante, surtout dans l'industrie horlogère) :



Indication de titre sur ouvrage en or (par ex. sur une boîte de montre).

Attention : on rencontre également de tels poinçons sur des falsifications, souvent des bracelets et des montres qui sont vendus en Asie, sur internet, sur les marchés à l'étranger, etc. Ce ne sont en fait que des ouvrages en métal commun *légèrement doré* !



Faux: ce bracelet avec l'indication « 18K 0,750 » n'est que doré !

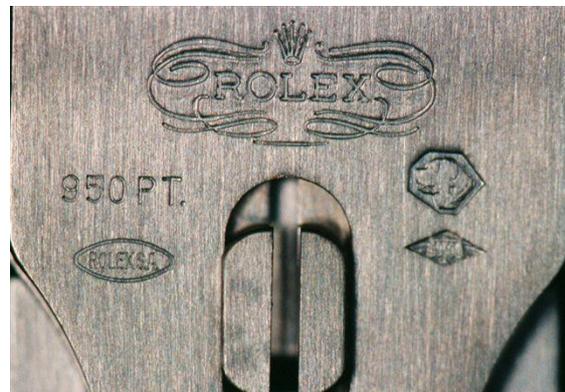
Exemples d'indications de titre sur des ouvrages en argent (titres légaux 800, 925 et 999‰)



Indications de titre sur des ouvrages en argent.



Exemples d'indications de titre sur des ouvrages en platine (titres légaux 850, 900, 950 et 999‰). Les indications doivent être complétées par le mot « platine » ou une abréviation ou le symbole chimique.



Indication de titre sur un bracelet en platine.

Exemples d'indications de titre sur des ouvrages en palladium (titres légaux 500, 950 et 999‰). Les indications doivent être complétées par le mot « palladium » ou une abréviation ou le symbole chimique.



Indication de titre sur un ouvrage en palladium.

2^e partie: désignations et marquages

Des titres légaux supplémentaires, usuels dans la fabrication des monnaies et médailles, sont autorisés en Suisse pour les médailles :

Médailles en or :	999	986	900	
Médailles en argent :	999	958	900	835
Médailles en platine :	999			
Médailles en palladium :	999			

A l'étranger, on rencontre souvent d'autres titres. Bien qu'ils ne soient pas autorisés en Suisse, il est intéressant d'en mentionner ici les plus courants :

Or :	
333‰ :	Allemagne, Danemark, Hongrie, Pologne, Italie, Ukraine
417‰ :	Irlande
500‰ :	Pologne, Italie
800‰ :	Portugal, Espagne
833‰ :	Pays-Bas, Irlande, Espagne
900‰ :	République tchèque
969‰ :	Finlande
986‰ :	République tchèque
Argent :	
830‰ :	Danemark, Norvège, Finlande, Pologne, Ukraine, Espagne, Chypre
835‰ :	Allemagne, République tchèque, Pays-Bas, Hongrie, Italie, Portugal
875‰ :	Pologne, Ukraine, Espagne
900‰ :	République tchèque, Hongrie
958‰ :	Finlande
958 ⁴ ‰ :	Irlande, Grande-Bretagne
959‰ :	République tchèque

Ouvrages mixtes

A l'instar des ouvrages en métaux précieux, les ouvrages mixtes doivent toujours porter un poinçon de maître. Comme ces ouvrages sont composés de deux métaux précieux différents, voire plus, ils doivent porter deux indications de titres ou plus.

Sur les ouvrages mixtes, l'indication de titre peut être apposée sur chacun des métaux précieux. Cependant, souvent la place est insuffisante. C'est pourquoi il est permis d'apposer les différentes indications de titre sur un seul des métaux, à condition de les compléter par la mention du nom ou du symbole chimique du métal correspondant.

Ag 925 / Au 750



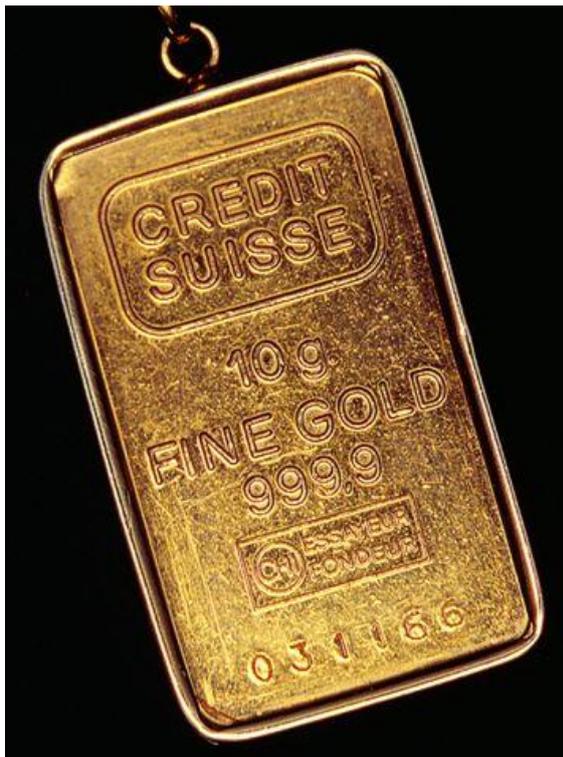
Plusieurs indications de titre se trouvent sur les ouvrages mixtes.

Encore une chose importante : le premier métal nommé est celui qui prédomine en volume sur l'ouvrage.

Marquage des lingots bancaires et des lingots-bijoux

A côté de l'indication de titre on trouve, sur les lingots bancaires et les lingots-bijoux, un poinçon d'essayeur-fondeur reconnu internationalement en lieu et place du traditionnel poinçon de maître. Dans la plupart des cas, ces lingots portent en outre l'indication de leur poids et, quelquefois, un numéro courant.

Lingot-bijou.



Attention : des vendeurs peu scrupuleux offrent parfois de faux lingots – le plus souvent de 50 g – qui, malgré ce que peut laisser supposer leur marquage, ne sont pas en or fin, mais en cuivre ou laiton doré (voir 3e partie).

Marquage des ouvrages multimétaux

Sur les ouvrages multimétaux, c'est-à-dire les ouvrages composés de parties en métal précieux et de parties en métal commun, doit figurer, outre le poinçon de maître, l'indication de titre du métal précieux utilisé et une indication relative au métal commun (mot METAL ou nom spécifique du métal ou de l'alliage utilisé). Comme dans le cas des ouvrages mixtes, la totalité du marquage peut être apposée sur un seul métal, le métal dominant en volume devant être mentionné en premier.

TITAN / Au 750



Ouvrages multimétaux en or et titane.

2^e partie: désignations et marquages

Marquage des ouvrages plaqués

Les ouvrages plaqués peuvent être marqués de la façon suivante :

Marquage traditionnel :

- a) avec le mot «plaqué» accompagné de la mention du procédé de fabrication désigné par l'une des lettres suivantes :

L pour le plaqué laminé,
G pour le plaqué galvanique; et

- b) avec un poinçon de maître.

Le marquage peut être complété par le nom du métal de recouvrement, l'indication de l'épaisseur en micromètres et le mot «microns», en toutes lettres ou abrégé.

Exemples :

« PLAQUE G » + poinçon de maître

« PLAQUE OR G 10 MIKRON » + poinçon de maître



Marquage d'un ouvrage plaqué.

Marquage selon la normalisation internationale:

Les boîtes de montre plaquées or et leurs parties complémentaires peuvent aussi porter les indications suivantes, définies dans la norme ISO 3160:

- a) avec deux lettres désignant le type de revêtement, à savoir :

GR pour le plaqué laminé,
GP pour tous les autres types de plaqué,
GC pour les « coiffes or ».

- b) avec les chiffres indiquant l'épaisseur du revêtement en micromètres; et

- c) avec un poinçon de maître.

Exemples :

« GP 10 » + poinçon de maître

« GC 250 » + poinçon de maître

En ce qui concerne l'emplacement du marquage, les ouvrages partiellement plaqués sont soumis aux mêmes prescriptions que celles prévues pour les ouvrages multimétaux et les ouvrages mixtes.

ATTENTION aux désignations telles que :
5/000, 10/000, 20/000, 5 mill, 5 millièmes 1/10
12 KGF, 1/20 10 KGF.

Elles ne se rapportent pas à l'épaisseur de la couche de métal précieux, mais correspondent à un rapport de poids entre le revêtement et l'ouvrage. Par exemple, un ouvrage marqué 10/000 est recouvert d'un dorage qui ne représente que 3 ou 4 micromètres. De telles indications de qualité ne sont pas admises en Suisse, mais sont largement répandues en Allemagne et en Amérique.

2^e partie: désignations et marquages



Exemples de marquage sur des similis.

Marquage des similis

Les similis ne peuvent porter aucune indication de titre en millièmes ou carats, aucune désignation en relation avec le nom des métaux précieux ou indications de qualité concernant la couche de métal précieux en micromètres, pour mille, etc., que ce soit sur l'ouvrage même ou sur les étiquettes, réclames, etc. qui s'y rapportent.

Il est en revanche admis de les munir de désignations de fantaisie ou de marque commerciale, qu'elles soient déposées ou non comme poinçon de maître.

Ainsi, on peut par exemple apposer la désignation *GAM* sur des ouvrages en or au titre de moins de 375‰ et des termes tels que *AMERIC*, *AMERIKANER*, *UNION*, *CHARNIER*, etc. sur des ouvrages dorés.

Les ouvrages dorés ou argentés sont souvent proposés avec les appellations *DORE* (*VERGOLDET*, *DORATO*, *GILT* ou *GOLDPLATED*) ou *ARGENTÉ* (*VERSILBERT*, *ARGENTATO*, *SILVERED* ou *SILVERPLATED*).

ATTENTION : Les indications suivantes sont interdites en Suisse, mais on peut néanmoins les rencontrer, surtout à l'étranger :

DORE 14 K – 18K GOLDPLATED – DORE À L'OR FIN De tels ouvrages ne sont pas massifs, mais seulement en métal commun, plastique, verre, bois, porcelaine recouvert d'une mince pellicule d'or.

Indications de qualités sur les ustensiles et couverts de table

Les ustensiles et couverts de table portent souvent des indications de qualité concernant la couche d'argentage, exprimées en grammes. Les nombres 180, 150, 120, 100, 90 ou 84 correspondent au standard d'argentage : le nombre 90 sur des services signifie par ex. que 90 g d'argent fin ont été déposés sur une surface de 24 dm².

En lieu et place des chiffres susmentionnés, les différentes qualités peuvent être exprimées par les symboles I, II ou III (I = première classe, II = deuxième classe et III = troisième classe). En complément de ces chiffres et symboles, les ustensiles et services portent la marque du fabricant.



Couverts argentés « 150 ». La cuillère porte en plus la marque du fabricant.

2^e partie: désignations et marquages

Autres chiffres et nombres

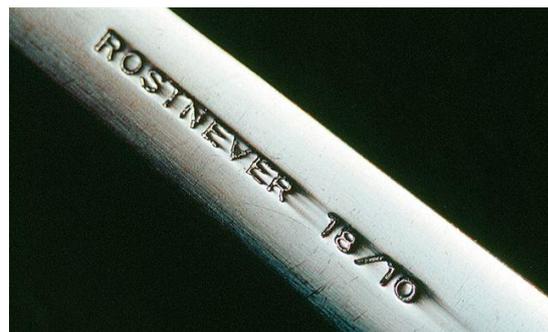
Sur les ouvrages de bijouterie, on peut trouver l'indication du poids des pierres serties, le plus souvent des diamants, par ex. à l'intérieur d'une bague (1 carat correspondant à 0.2 gramme), comme par ex. *0.18 cts* ou *0.24 ct* ou *.05*.

Sur les montures de lunettes et les boucles de bracelets de montre, on rencontre souvent des indications telles que *18-54* ou *20-56*, qui peuvent prêter à confusion avec des indications de titre ou d'épaisseur, mais qui correspondent en fait à des grandeurs ou largeurs.



Montures de lunettes avec indication de grandeur internationale.

Les nombres *18-10* ou *18-8* que l'on trouve souvent sur des ouvrages en acier inoxydable, surtout des couverts de table, signifient que l'alliage de fer contient 18% de chrome et 10, respectivement 8% de nickel.



Marquage sur des couverts en acier inox.

Mots et lettres

ACIER – ACIER INOX

Désignation possible pour les parties en métal commun sur des ouvrages en métaux précieux ou des ouvrages multimétaux, pour autant qu'ils comportent effectivement des parties en acier.

Ag

Symbole chimique de l'argent. Peut être utilisé en remplacement du mot complet « argent » là où il est prescrit (par ex. sur les ouvrages en argent entièrement doré).

ALPACCA

Désignation possible pour les parties en métal commun sur des ouvrages en métaux précieux ou des ouvrages multimétaux, pour autant qu'ils comportent effectivement des parties en alliage cuivre-zinc-nickel.

AM – AMERIC – AMERIC METALL –AMERIKANER

Désignations de fantaisie originaires d'Allemagne et utilisées pour désigner des ouvrages portant un dorage relativement épais. Le dorage ne remplit toutefois pas les exigences suisses concernant la qualité « plaqué » (pour laquelle il est exigé une épaisseur minimale de 5 micromètres, alors que la qualité Amerikaner n'atteint que 3 à 4 micromètres). La désignation doublé ou plaqué est par conséquent abusive et interdite dans notre pays.

AMERIKANER-GOLD – AM-GOLD –AMERIK-DOUBLE – AM-DOUBLE – AM.DBL.

Désignations trompeuses et interdites. Il s'agit, comme mentionné plus haut, d'ouvrages dorés qui n'ont rien à voir avec des ouvrages en or massif ni avec des ouvrages de la qualité plaqué (doublé) !

ARGENT – ARGENTO

Terme pouvant être utilisé pour désigner tous les ouvrages en argent (« argento » en italien) à un titre légal de 800 à 999‰. Sur les ouvrages en argent entièrement doré, cette désignation ou le symbole chimique de l'argent sont obligatoires.

ARGENTÉ – ARGENTATO

Termes pouvant se trouver sur les similis en métal argenté (« argentato » en italien).

Au

Symbole chimique de l'or, qui peut être utilisé en remplacement de la désignation « or » ou « Gold » exigée par la loi.

BRASS

Traduction anglaise de « laiton ».

CHARNIER

Qualité de dorage supérieure à la qualité « Amerikaner ».

COIFFE OR – C

Qualité de plaqué supérieure pour les boîtes de montres et les bracelets de montre. En plus de cette désignation figure aussi l'indication de l'épaisseur en micromètres, par ex. 200, 250, etc.

CUIVRE – Cu

Désignation possible pour les parties en métal commun sur des ouvrages en métaux précieux ou des ouvrages multimétaux, pour autant qu'ils comportent effectivement des parties en cuivre.

DORÉ

Désignation admise pour les similis en métal doré ou sur les ouvrages en argent doré.

DOUBLÉ

Ancienne désignation, aujourd'hui abandonnée, pour « plaqué » (voir Marquage des ouvrages plaqués).

ELECTROPLATED

Désignation anglaise pour les dépôts galvaniques de métaux précieux (voir Marquage des ouvrages plaqués).

ELOXAL

Terme utilisé pour désigner un traitement de surface électrochimique coloré de l'aluminium (peut être de couleur or ou argent).

EPC – EPBM – EPNS – EPSS

Lettres (abréviations anglo-saxonnes) que l'on peut rencontrer sur des ouvrages argentés et originaires de Grande-Bretagne.

ESSAYEUR-FONDEUR

Termes faisant partie du poinçon prévu par la loi pour les essayeurs-fondeurs (voir Marquage des lingots bancaires et des lingots-bijoux).

FEINGOLD – FEINSILBER

Désignations que l'on rencontre parfois sur les lingots bancaires ou les lingots-bijoux et signifiant « or fin » et « argent fin ».

GALONNÉ

Dans les pays francophones, désignation pour des revêtements d'or mécaniques sur des ouvrages en argent.

GALV. – GALVANO – GALVANISCH – G

Indications concernant le type de recouvrement en métal précieux sur les ouvrages plaqués (voir Marquage des ouvrages plaqués). Ces indications sont complétées par l'épaisseur du recouvrement en micromètres, par ex. 10, 20, 40, etc.

GAM

Marque de commerce déposée par l'Association de la bijouterie et de l'orfèvrerie suisse pour ses membres et utilisée pour désigner des bijoux fabriqués en alliage à faible teneur en or (inférieure à 375‰). GAM est une abréviation pour « Garantie métal ».

GILT GILDED

Traduction anglaise correcte pour « doré », mais peu utilisée dans la réalité. Le terme « Goldplated » est beaucoup plus courant.

GOLD

Traduction allemande ou anglaise du mot « or » ou « oro » en italien.

GOLD AUFGEWALZT

Traduction allemande de l'expression « laminé » ou « or laminé ».

GOLDPLATED

Traduction anglo-saxonne usuelle pour le terme « doré ».

GOLDPLATTIERT

Traduction allemande de l'expression « plaqué or » (voir Marquage des ouvrages plaqués).

GOLDELECTROPLATED

Indication relative au type de recouvrement de métal précieux sur les ouvrages plaqués. Expression anglo-saxonne pour les dépôts galvaniques d'or (voir Marquage des ouvrages plaqués).

GOLDFILLED

Indication relative au type de recouvrement de métal précieux sur les ouvrages plaqués.

Expression anglo-saxonne pour les dépôts mécaniques d'or (voir Marquage des ouvrages plaqués).

INOX – INOXYDABLE

Désignation possible pour les parties en métal commun sur les ouvrages en métaux précieux ou les ouvrages multimétaux pour autant qu'elles soient effectivement en acier inoxydable.

KUPFER – Cu

Traduction allemande du mot « cuivre ».

LAMINÉ – L – OR LAMINÉ

Indication relative au type de recouvrement de métal précieux sur les ouvrages plaqués et se rapportant aux dépôts mécaniques d'or (voir Marquage des ouvrages plaqués). Ces indications sont complétées par l'épaisseur du recouvrement en micromètres, par ex. 10, 20, 40.

MÉTAL – METALL

Terme usuel pour désigner les parties en métal commun sur les ouvrages en métaux précieux ou les ouvrages multimétaux.

MICRON – MIC. – M

Abréviation pour le mot « micromètre », facultative dans le marquage des ouvrages plaqués (voir Marquage des ouvrages plaqués).

NEUSILBER

Autre expression pour « alpacca », c'est-à-dire pour des alliages cuivre-zinc-nickel qui ne contiennent en fait pas d'argent. Parce que ce terme est susceptible d'entraîner des confusions, il n'est pas admis en Suisse pour le marquage d'ouvrages ou dans la réclame.

No – Nr.

Les indications de grandeur ou de largeur, par ex. sur des montures de lunettes ou des boucles de bracelets, qui pourraient prêter à confusion avec des indications de titre ou d'épaisseur, doivent être complétées par « No », « Nr. » ou « mm ».

ONCE – ONCE TROY – OZ TR

Unité de poids anglo-saxonne valant pour les métaux précieux équivalant à 31.1035 grammes, que l'on peut rencontrer sur des lingots bancaires ou des lingots-bijoux.

OR – ORO

Ce terme – « oro » en italien – est autorisé pour désigner tout ouvrage en or à un titre légal de

2^e partie: désignations et marquages

375 à 999‰. Il doit être apposé sur les parties en or gris admises sur les ouvrages en platine (épingles de broches par ex.).

OR AMERICAIN

Traduction interdite de « Amerikaner-Gold ». Les ouvrages vendus sous cette dénomination ne sont pas en or, mais uniquement dorés !

PALLADIUM – PALL – Pd

Complément exigé en plus de l'indication de titre sur les ouvrages en palladium.

PLATA

Traduction espagnole du mot « argent ».

PLATINE – Pt

Complément exigé en plus de l'indication de titre sur les ouvrages en platine.

PLATINÉ – PLATINIERT

Désignation admise sur les similis platinés.

PLAQUÉ – PLAQUÉ OR – PLAQUÉ ARGENT

Terme faisant partie du marquage prescrit pour les ouvrages plaqués (voir Marquage des ouvrages plaqués).

PRÜFER-SCHMELZER

Traduction allemande des termes « Essayeur-Fondeur » (voir Marquage des lingots bancaires et lingots-bijoux).

RHODINIERT – RHODIÉ – RHODIUM PLATED

Désignation pour les ouvrages rhodiés.

ROLLED GOLD

Indication relative au type de recouvrement de métal précieux sur les ouvrages plaqués. Expression anglo-saxonne pour les dépôts mécaniques d'or (voir Marquage des ouvrages plaqués).

ROSTFREI – ROSTFREIER STAHL

Traduction allemande du terme « inox ».

SILBER SILVER

Traductions allemande et anglaise du mot « argent ».

SILVERED – SILVERPLATED

Traduction anglo-saxonne de « argenté ». L'expression « silverplated » est plus courante que « silvered ».

STAHL – STEEL – STAINLESS STEEL

Traductions allemande et anglaise du mot « acier » ou « acier inox ».

STERLING

Complément admis sur les ouvrages en argent au titre de 925‰.

TAEL

Unité de poids chinoise que l'on peut rencontrer sur des lingots bancaires ou des lingots-bijoux.

TITANE – TI

Désignation possible pour les parties en métal commun sur les ouvrages en métaux précieux ou les ouvrages multimétaux pour autant qu'elles soient effectivement en titane.

TOLA

Unité de poids indienne, que l'on peut rencontrer sur des lingots bancaires ou des lingots-bijoux.

UNION – UNACO

Qualité de dorage supérieure à l'Amerikaner.

VERGOLDET

Traduction allemande du terme « doré ».

VERMEIL

Désignation française pour les ouvrages en argent doré.

VERSILBERT

Traduction allemande du mot « argenté ».

WALZGOLDPLATTIERT

Indication allemande relative au type de recouvrement de métal précieux sur les ouvrages plaqués et se rapportant aux dépôts mécaniques d'or (voir Marquage des ouvrages plaqués).

Les montres : succès durable d'exportation et chefs-d'œuvre de l'art artisanal

Les montres demeurent un produit d'exportation important. En 2006, la Suisse a exporté pour plus de 13 milliards de francs de produits horlogers ; pour la bijouterie, le montant s'élève à plus de 4.6 milliards. L'industrie horlogère malade il y a quelques années encore se porte mieux qu'alors ; il reste à voir si un ralentissement de la conjoncture et une tendance à la baisse des investissements n'aura pas de répercussions à court terme. Or, il est étonnant de constater que ce ne sont pas les produits de haute technologie qui contribuent à ce résultat réjouissant, mais bel et bien les « bonnes vieilles » montres mécaniques. Témoins de l'art de l'horloger : nos photos prises au Musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds et à l'usine Tissot au Locle.



Le Musée de l'horlogerie présente une riche collection de montres de poche très décorées (en partie émaillée).

Fabrication d'une montre de poche mécanique chez Tissot au Locle.

2^e partie: désignations et marquages

Garanti authentique :ce magnifique bijou est un produit typique de l'orfèvrerie suisse.

Attention aux falsifications !

Vous est-il déjà arrivé de vous voir offrir, pendant vos vacances, sur la plage ou à un arrêt d'autoroute, un superbe et étincelant bracelet ou même un lingot d'or ?

Peut-être agrémenté d'une belle histoire sur sa provenance, comme « Il s'agit d'un bijou de famille » ou « Il provient d'une faillite », raisons pour lesquelles l'affaire est si bon marché. Ne croyez pas un mot de ces fadaises balancées par ces vendeurs roublards et ne vous laissez jamais tenter par ces prétendues bonnes affaires. Vous serez à coup sûr les dindons de la farce.

Quelques exemples de ces « placements » si intéressants :



Faux lingot en cuivre doré.

Ce beau lingot d'or, par exemple ? Il ressemble à s'y méprendre à un authentique lingot d'or de 50 g ; il n'a qu'un désavantage, il est en cuivre très légèrement doré !! Il est en fait relativement simple de différencier un vrai lingot d'un faux. L'or étant pratiquement deux fois plus lourd que la plupart des métaux communs, un faux lingot aux dimensions d'un vrai lingot est beaucoup trop léger. Ainsi en est-il du lingot illustré ci-dessus, qui ne pèse que 32 g au lieu des 50 d'un lingot authentique !

La photo suivante illustre des falsifications de quelques marques suisses célèbres vendues aussi comme « occasions » ou « replicas » sur internet.

Il existe deux types de contrefaçons : il peut s'agir de montres simplement dorées, mais portant de faux poinçons et vendues comme authentiques.



Indications et poinçons sur fausses montres : bien qu'il ne s'agisse que de falsifications en métal doré, les poinçons induisent le client en erreur en lui faisant croire à de l'or massif.



Exemple d'une fausse montre Rolex.



Fausse montre en masse.

3^e partie : falsifications

Il est devenu à la mode d'acheter en Asie ou sur internet des contrefaçons de célèbres montres de marques suisses. On doit cependant être conscient des risques qu'un tel achat implique : de telles montres sont des falsifications de modèles et de marques, l'indication de provenance SWISS MADE est apposée abusivement et souvent les indications de titre et poinçons officiels suisses de garantie sont faux ou imités. Si l'on importe en Suisse de tels objets, on risque de rencontrer de sérieuses difficultés avec les autorités, allant de la confiscation et de la destruction de la montre jusqu'au dépôt d'une plainte pénale. Egalement à déconseiller : l'achat de prétendus couverts de table en or souvent proposés lors de voyages publicitaires en car :



Valise avec faux couverts de table.

Une telle cuillère de table n'est recouverte que de 12 milligrammes d'or et la couche de métal précieux atteint moins d'un millième de millimètre (une feuille de papier journal a par ex. une épaisseur de 60 millièmes de millimètre !). Sur un set de 48 pièces, il n'y a donc même pas un gramme d'or et un gramme d'or coûte entre 25 et 30 francs ! Il n'en demeure pas moins que l'on trouve sur de tels ouvrages des indications trompeuses :

Marquage trompeur sur couverts dorés.

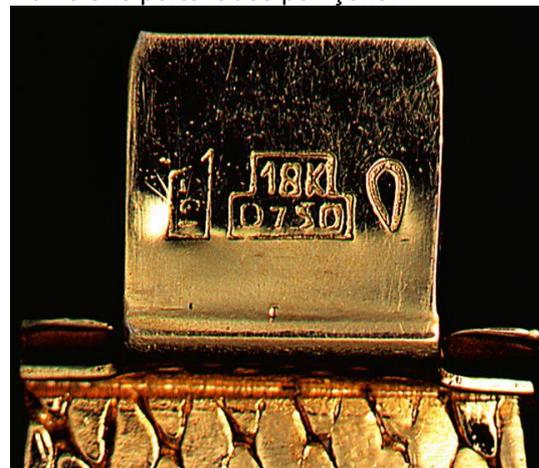


Nous mettons vivement en garde contre l'achat de bracelets « en or » comme ci-dessous :



Bracelets en métal commun doré.

Même s'ils portent des poinçons...



Non seulement les bracelets, mais aussi les poinçons sont faux !

...que l'on n'utilise en fait que pour des boîtes de montres ! Quelle importance, le novice n'y voit que du feu ! N'ayez donc pas une confiance aveugle dans les poinçons ou autres marques, car ils sont faciles à copier.

Naturellement, le risque d'être trompé n'existe pas qu'à l'étranger. Celui qui veut se prémunir de telles mésaventures a intérêt à acheter dans un commerce spécialisé, que ce soit en Suisse ou à l'étranger.

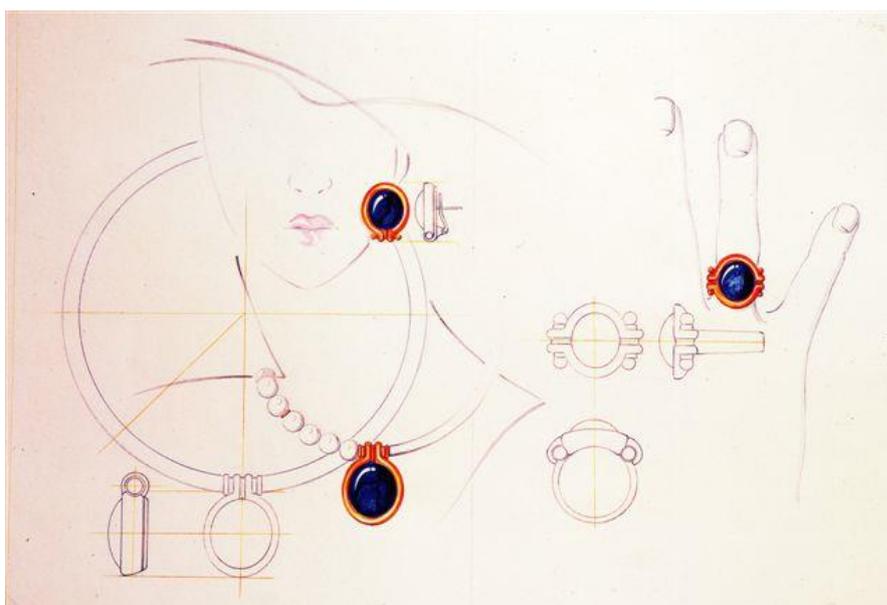
Dernière recommandation : même si l'histoire que le type vous raconte dans le restauroute, sur la plage ou dans le hall de la gare vous donne la larme à l'oeil ou que son offre vous semble alléchante, son lingot, sa montre, ses couverts de table ou son bracelet sont *certifiés faux* !

STOP PIRACY

STOP À LA PIRATERIE – Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie

Stauffacherstrasse 65
 CH-3003 Berne
 Tél. 031 377 72 66
 Fax 031 377 72 91
 Courriel info@stop-piracy.ch
 Site www.stop-piracy.ch
 ou www.stop-a-la-piraterie.ch

L'association STOP À LA PIRATERIE a pour but de lutter activement et durablement contre la contrefaçon et le piratage en sensibilisant le public et en renforçant la coordination et la coopération entre les secteurs public et privé ainsi qu'au sein de ces secteurs.



Les chefs-d'oeuvre issus de l'atelier, de l'esquisse au bijou fait à la main.